

Mesdames, Messieurs les Parents d'élèves du Lycée PATU DE ROSEMONT,

Comme vous le savez à l'écoute des informations, tous les établissements scolaires de France sont fermés pour faire barrage à la propagation du CORONA VIRUS. Les cours au lycée et les Périodes de Formation Professionnelle en entreprise sont suspendus jusqu'à « nouvel ordre ».

L'enseignement à distance pour vos enfants se met en place **à partir du 23 mars** et **sera complètement** opérationnelle le plus rapidement possible. Vous allez être contactés pour faire le point sur vos possibilités de connexion à internet **afin de** récupérer les cours à distance.

Le logiciel PRONOTE va servir de lien avec l'établissement. Vous pouvez vous connecter par l'ENT académique en



cliquant sur **METICE** puis Pronote . Les enseignants vont envoyer à vos enfants les cours qu'ils doivent suivre, en continuité de ce qui a déjà été fait. Des devoirs, seront aussi envoyés et récupérés au moyen de cette application.

Voici les Tutoriels de PRONOTE pour que les élèves récupèrent ou rendent des devoirs : <https://www.index-education.com/fr/article-1431-nos-recommandations-pour-les-eleves.php>

Vous pouvez aussi utiliser les liens suivants pour que vos enfants continuent à travailler :

-**Ma Classe à la Maison** (<https://lycee.cned.fr/login/index.php>) Faits de cours, d'activités, de vidéos, de synthèses, ces parcours offrent une période de travail de quatre semaines. Ils permettront aux élèves d'entretenir leurs connaissances et de consolider leurs acquis.

-**L'Assistance Scolaire Personnalisée** (<https://www.assistancescolaire.com/>) gratuite est aussi disponible.

Pour toute demande d'informations complémentaires vous pouvez appeler le 0262929520 ou le 0262929525. Nous vous invitons à suivre l'évolution des informations sur le site du lycée (<http://lycee-patu-de-rosemont.ac-reunion.fr/vie-du-lycee/infos-pratiques/>) ou le compte facebook (<https://fr-fr.facebook.com/lppatuderosemontofficiel/>).

Vous trouverez des informations complémentaires sur le [site du Rectorat de la REUNION](#).

Le Ministère de l'Education National vous informe des [Recommandations relatives aux établissements scolaires](#).